



ÉDITION NATIONALE

Échos^{de} la FHCC

Fédération de l'habitation coopérative du Canada

VOLUME 7, NUMÉRO 3, JUILLET 1999

À L'INTÉRIEUR

Règles concernant les cadeaux et les dons

Vous voulez faire un don pour une juste cause? Découvrez ce que la convention d'exploitation de votre coopérative vous permet de faire.

PAGE 3

Un fonds aide à produire de nouveaux logements à prix abordable

Un nouveau fonds de la FHCC vient en aide aux membres qui veulent bâtir de nouvelles coopératives d'habitation.

PAGE 6

Au revoir à Danielle Cécile

Après 11 années à la FHCC, notre directrice du développement coopératif a décidé de relever de nouveaux défis.

PAGE 7

Les coopératives du monde entier se rassemblent au Canada

L'Alliance coopérative internationale tiendra à Québec sa première assemblée en Amérique du Nord.

PAGE 8

THIS PUBLICATION IS ALSO AVAILABLE IN ENGLISH

VISITEZ NOTRE SITE WEB À L'ADRESSE SUIVANTE :
www.fhcc.ca

L'AGA de Terre-Neuve se penche sur le logement, les sans-abri et le lobbying

Un nombre sans précédent de délégué(e)s votants ont assisté à l'assemblée annuelle 1999 de la FHCC à St. John's, Terre-Neuve. Les membres des coopératives présents à l'AGA ont parlé du problème des sans-abri et de la nécessité de mettre sur pied un nouveau programme national pour les coopératives d'habitation. L'AGA a également permis à nos membres d'avoir un aperçu des problèmes de logement à l'extérieur du Canada, grâce à Abri international, l'aile du développement international du mouvement de l'habitation coopérative. Les délégué(e)s ont obtenu une mise à jour sur la campagne nationale de lobbying, alors que des bénévoles ont dressé un bilan région par région de notre lutte en vue de protéger nos coopératives d'habitation. Le rapport complet de l'AGA figure dans l'encart que vous trouverez dans ce numéro. ★

Programme d'avantages sociaux pour les membres

La FHCC est sur le point de lancer un nouveau programme d'avantages sociaux pour ses membres. Ce programme offrira une assurance médicale, une assurance dentaire et une assurance-vie aux ménages des coopératives d'habitation membres de la FHCC. Les membres peuvent obtenir une assurance-vie de base, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident ainsi qu'une assurance pour les médicaments, les frais d'hospitalisation, les soins de la vue et d'autres indemnités en cas de maladie. Un régime d'assurance dentaire est offert facultativement.

Grâce au pouvoir d'achat de la FHCC, nous pouvons offrir cette assurance à un coût raisonnable à toute personne âgée de moins de 65 ans qui réside dans une coopérative d'habitation membre. Les employé(e)s retraités des coopératives membres sont également admissibles. « Nos membres nous ont demandé ce programme lors de l'assemblée annuelle de 1998 », souligne le président de la

voir Programme d'avantages à la page 2

FHCC, **Wes Hosler**. « Nous sommes très heureux de pouvoir leur offrir une valeur ajoutée pour leur adhésion. » Pour plus de précisions, communiquez avec le coordonnateur ou le gestionnaire de votre coopérative, ou appelez chez Morneau Sobeco, au 1-800-267-0097, et demandez des précisions au sujet du régime d'avantages sociaux offert aux membres de la FHCC. ★

Le gouvernement de la Colombie-Britannique aide les coopératives aux prises avec des problèmes de fuites

Les membres des coopératives de la Colombie-Britannique qui résident dans des bâtiments aux prises avec des problèmes de fuites ont été très heureux d'apprendre, le 24 avril dernier, que le gouvernement provincial leur viendra en aide.

Jenny Kwan, ministre des Affaires municipales de la Colombie-Britannique, a indiqué aux membres des coopératives qu'ils pourront avoir accès au même programme de prêts à la reconstruction dont bénéficient les propriétaires d'immeubles en copropriété. Le gouvernement provincial accordera des prêts sans intérêts aux propriétaires de bâtiments aux prises avec des problèmes de fuites et qui n'ont pas accès à d'autres sources de financement pour réparer leur bâtiment.

Échos de la FHCC



Publié par

La Fédération de l'habitation coopérative du Canada

Bureau national

311-225 rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) K2P 1P9
Télécopieur (613) 230-2231 Téléphone (613) 230-2201

Région de l'Ontario

207-2 rue Berkeley, Toronto (Ontario) M5A 4J5
Télécopieur (416) 366-3876 Téléphone (416) 366-1711

Bureau de Vancouver

201-133 8^e Avenue Est, Vancouver (C.-B.) V5T 1R8
Télécopieur (604) 879-4186 Téléphone (604) 879-4116

Rédactrice en chef : Merrilee Robson

© FHCC 1999. Les articles peuvent être reproduits. Veuillez indiquer que la FHCC en est l'auteur.

L'annonce a été faite à la Coopérative d'habitation Paloma, à Vancouver. La ministre et des représentants et représentantes des médias ont pu voir directement les dommages causés à la coopérative par les fuites. Les balcons étaient consolidés à l'aide de panneaux pour les tenir en place parce que leurs supports étaient complètement pourris. Les membres des coopératives ont mentionné des cas de moisissure et même de champignons poussant dans leur logement et tous les problèmes de santé qui en découlent.

La Co-operative Housing Federation of B.C. (CHF/BC) a collaboré étroitement avec les coopératives qui avaient subi des dommages causés par l'eau. Le montant total des dommages n'est pas encore établi, mais au moins 30 coopératives et peut-être plus sont touchées.

Ian McMeekin, membre du conseil d'administration de la CHF/BC, s'est dit heureux de la décision du gouvernement de la Colombie-Britannique. Il a déclaré que l'accès au financement fera une véritable différence en permettant aux coopératives d'effectuer les réparations rapidement.

Les membres des coopératives de la Colombie-Britannique sont déçus que le gouvernement fédéral n'ait pas encore accepté d'offrir une contribution équivalente à celle de la province. Le gouvernement fédéral a consenti des prêts aux propriétaires de bâtiments qui éprouvaient des problèmes de fuites, mais seulement au taux d'intérêt du marché. Toutefois, lors d'une rencontre organisée par la CHF/BC et le Bureau de la protection des propriétaires de la Colombie-Britannique, un représentant de la SCHL a annoncé diverses mesures, dont la rationalisation du processus d'approbation des prêts, une hausse des subventions aux coopératives qui ne peuvent payer leurs réparations et l'affectation de deux employés pour s'occuper spécialement des bâtiments qui ont des problèmes de fuites. ★

Renseignements à l'intention des coopératives

AN 2000

D'ici la fin de l'année, nous publierons un encart au sujet du bogue de l'an 2000 dans chaque numéro d'Échos de la FHCC. Cet encart renfermera les plus récentes nouvelles au sujet du bogue de l'an 2000, ainsi que de nouvelles ressources à mesure que nous le produirons. Vous pouvez également consulter cette information sur notre site Web. ★

Les règles des conventions d'exploitation au sujet des cadeaux et des dons

Les coopératives d'habitation veulent souvent donner de l'argent pour une bonne cause, comme un don à la Fondation Abri international ou à un projet communautaire local ou, encore, faire un cadeau à un membre ou à un(e) employé(e) spécial(e).

Si votre coopérative a une convention d'exploitation avec la SCHL ou avec la province, vous devez savoir ce que prévoit cette convention au sujet des cadeaux et des dons. Voici un aperçu des règles prévues dans les principales conventions.

Conventions d'exploitation de la SCHL

La convention d'exploitation du **Programme de l'article 61** (anciennement 34.18) de la SCHL ne prévoit aucune restriction sur les cadeaux et les dons des coopératives. C'est tout à fait logique, puisque ces coopératives ne reçoivent aucune subvention d'exploitation permanente de la SCHL.

La convention d'exploitation du **Programme de l'article 95** (56.1) précise que les coopératives ne peuvent prêter ou donner des fonds de la coopérative sans l'autorisation de la SCHL. Ainsi, à moins d'avoir l'autorisation de la SCHL, les cadeaux et les dons ne sont pas considérés comme des dépenses d'exploitation admissibles. Mais en pratique, la SCHL ne s'oppose pas à des petits cadeaux ou à des dons à des organismes de charité, à des bénévoles ou à des membres qui sont malades ou qui ont perdu un membre de leur famille.

Le **Programme fédéral des coopératives d'habitation** (également appelé le programme PHI) a une règle un peu plus globale. Dans ce cas, la convention d'exploitation précise que les coopératives ne peuvent donner des fonds provenant des revenus de la coopérative, sauf pour des cadeaux ou des dons « raisonnables ». Ainsi, des petits cadeaux aux membres ont été acceptés comme pour les coopératives de l'article 95. Les dons raisonnables à la Fondation Abri international et à des projets communautaires locaux n'ont pas été remis en question.

Les règles des programmes provinciaux

Si votre coopérative a signé une convention avec la SCHL, mais que la province administre maintenant cette convention, les règles mentionnées ci-haut s'appliquent encore.

Les conventions d'exploitation relevant des programmes

provinciaux de l'Ontario prévoient le même type de restrictions que la convention de l'article 95 de la SCHL en ce qui touche les cadeaux et les dons.

Le **Homes BC Program** de la Colombie-Britannique limite les coûts que les coopératives de Homes BC peuvent inclure dans leur budget d'exploitation et ceux-ci ne comprennent pas les cadeaux et les dons.

Au Québec, il y a deux programmes provinciaux unilatéraux pour les coopératives d'habitation : le Programme intégré québécois et le programme AccèsLogis. Il n'y a aucune restriction quant aux types de dépenses dans l'un ou l'autre de ces programmes, mais le programme AccèsLogis prévoit des normes pour les budgets dont il faut tenir compte avant de faire un cadeau ou un don à même les fonds d'exploitation. Le Québec compte également un programme fédéral-provincial, le PSBLP, qui prévoit des restrictions budgétaires strictes. Les cadeaux ou les dons doivent être imputés au poste budgétaire des activités communautaires, lequel est très limité.

Y a-t-il d'autres façons de faire un cadeau ou un don?

Comment votre coopérative peut-elle faire des cadeaux et des dons sans avoir à demander l'autorisation du gouvernement? En vous assurant d'avoir suffisamment de revenus non subventionnés pour en couvrir le coût.

Voici quelques exemples de revenus non subventionnés :

- les intérêts courus sur les parts sociales, sur les prêts ou sur les dépôts des membres qui ne sont pas distribués aux membres
- les frais non remboursables exigés pour les demandes d'adhésion
- les fonds recueillis à la suite d'activités sociales
- les pénalités payées par les membres, comme les amendes pour les paiements en retard.

Le bulletin technique de la FHCC, intitulé « Les dépenses inadmissibles dans les programmes fédéraux de coopératives d'habitation », offre une description plus complète des revenus non subventionnés des coopératives. Nous avons rédigé ce guide pour les coopératives qui ont des conventions d'exploitation avec la SCHL. Mais les conseils au sujet des revenus non subventionnés s'appliquent tout aussi bien aux coopératives qui ont des conventions provinciales. Appelez-nous au 1-800-465-2752 pour obtenir une copie de ce guide très utile. ★

La campagne de lobbying fédérale cible la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Île du Prince-Édouard

Les membres des coopératives d'habitation en Colombie-Britannique, en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard sont très heureux que ces trois provinces aient indiqué qu'elles ne voulaient pas inclure les programmes de coopératives d'habitation dans toute entente de transfert de l'administration des programmes fédéraux de coopératives d'habitation aux provinces.

La ministre des Affaires municipales de l'Alberta, **Iris Evans**, est la plus récente ministre provinciale à écrire à **Alfonso Gagliano**, le ministre fédéral responsable de la SCHL. Dans sa lettre, elle écrit : « Comme vous le savez, la proposition du gouvernement fédéral en vue de transférer les coopératives aux provinces a été une source de préoccupation pour les membres de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada ainsi que pour leurs membres... Beaucoup de membres des coopératives de l'Alberta m'ont écrit pour me faire part de leurs préoccupations. À la lumière de ces préoccupations et de la récente annonce du gouvernement fédéral au sujet des coopératives d'habitation de l'Ontario, la province de l'Alberta demande que, dans l'éventualité où nous déciderions de négocier une nouvelle entente de logement social, les programmes de coopératives d'habitation soient exclus de nos négociations. »

Joanne Mick, la directrice générale de la Southern Alberta Co-operative Housing Association (SACHA), a écrit immédiatement à Mme Evans et au premier ministre **Ralph Klein** pour les remercier d'appuyer les efforts des coopératives.

La FHCC lutte depuis trois ans pour faire cesser le transfert de l'administration des programmes fédéraux de coopératives d'habitation aux provinces. Près de 90 p. 100 des coopératives d'habitation au Canada relèvent encore de l'administration fédérale. Depuis que le gouvernement fédéral a annoncé en janvier que les coopératives fédérales en Ontario seraient retirées de la proposition de transfert, les coopératives d'habitation en Colombie-Britannique ont exercé des pressions auprès du ministre Gagliano pour qu'il annonce officiellement aux médias que les coopératives de la province seront elles aussi exclues de toute entente de transfert.

Libby Davies, députée fédérale de Vancouver-Est, qui compte 33 coopératives dans son comté, a posé une question à la Chambre des communes le 10 mai au ministre Gagliano au sujet des coopératives d'habitation.

Voici ce que le ministre Gagliano a répondu : « Monsieur le Président, l'annonce que nous avons faite au sujet des coopératives de l'Ontario s'applique aux autres provinces et nous en tiendrons compte lorsque nous négocierons avec les provinces. Je suppose que, dans le cas de la Colombie-Britannique, nous en discuterons certainement dès que les négociations commenceront. Les mêmes dispositions offertes aux coopératives de l'Ontario peuvent certainement être offertes aux coopératives de la Colombie-Britannique. »

Les coopératives de la Colombie-Britannique sont frustrées que le ministre traite leurs coopératives de façon différente en les faisant attendre au début des négociations au lieu de faire la même annonce qu'il a faite pour les coopératives fédérales de l'Ontario. Elles expriment cette frustration à leurs députés fédéraux locaux en leur envoyant des télécopies et des lettres ou en les rencontrant.

Entre temps, les coopératives du Manitoba demandent à leur gouvernement provincial de retourner l'administration des programmes de coopératives d'habitation au gouvernement fédéral.

Certaines coopératives sont étonnées de recevoir une lettre d'un adjoint administratif de M. Gagliano, déclarant que : « ... la création d'une nouvelle agence pour gérer les coopératives d'habitation n'est même pas envisagée. » Cela contredit des déclarations faites par le ministre ainsi que les déclarations de certains députés fédéraux. En fait, le ministre Gagliano nous a écrit récemment, déclarant : « Si une entité nationale est jugée viable et qu'elle pourrait servir de modèle pour administrer les coopératives d'habitation, les provinces et les territoires auront le choix de transférer l'administration des coopératives d'habitation à cette nouvelle entité. »

Pour plus de précisions au sujet de la campagne fédérale de lobbying, veuillez communiquer avec la FHCC. Nous pourrions aussi vous indiquer le nom de votre coordonnateur ou coordonnatrice local(e) du lobbying. ★

Les modifications à la LNH pourraient réduire le nombre de logements à prix abordable

Le 13 avril, des représentants et représentantes de la FHCC ont présenté un mémoire au Comité permanent de la Chambre des communes chargé d'examiner le projet de loi C-66, la Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la SCHL. Le 2 juin, nous avons également présenté un mémoire au Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Nous avons indiqué que les changements pourraient empêcher le gouvernement fédéral d'intervenir en vue de répondre aux besoins de logement du Canada, maintenant et à l'avenir.

Ces deux mémoires, présentés par notre avocat, **Laird Hunter**, exprimaient notre crainte que les modifications permettraient à la SCHL de renoncer aux objectifs sans but lucratif prévus actuellement dans la Loi nationale sur l'habitation. La FHCC a également exprimé son inquiétude face au transfert des programmes de logement aux provinces. M. Hunter a indiqué que le gouvernement fédéral semble offrir aux provinces la possibilité de modifier les règles pour les ensembles de logement existants, pourvu que les provinces dépensent les fonds fédéraux pour « des logements à prix modique ».

La FHCC s'est montrée favorable aux propositions du projet de loi visant à renforcer le régime d'assurance des prêts hypothécaires résidentiels du Canada, tout en insistant sur la nécessité d'assurer les prêts hypothécaires à 100 p. 100 pour les logements à prix abordable. La FHCC appuie également l'intention du gouvernement de renforcer le rôle de la SCHL sur la scène internationale. Elle souhaite aussi que la SCHL collabore avec les organismes non gouvernementaux (ONG) canadiens en vue de construire plus de logements à prix abordable dans les pays en développement.

Nos mémoires ont été très bien accueillis, mais la Chambre des communes et le Sénat ont adopté le projet de loi.

Pour plus de précisions, communiquez avec **George Devine** à notre bureau d'Ottawa, au 1-800-465-2752 (courriel : gdevine@chfc.ca). ★

Au service de nos membres

Merci à Santé Canada

Santé Canada nous a annoncé en mars que notre demande de subvention pour travailler avec les aîné(e)s dans les coopératives d'habitation avait été approuvée. La subvention s'élève à 80 500 \$. Cette subvention nous permettra notamment :

- de mieux comprendre les enjeux dans les « coopératives pour aîné(e)s » tant pour les aîné(e)s que pour la coopérative
- de mettre au point un modèle pour aider les « coopératives pour aîné(e)s » à demeurer viables à mesure que leurs membres vieillissent
- d'élaborer des lignes directrices pour aider les coopératives à faire face au problème de la démence.

Dans le cadre de ce projet, nous organiserons des groupes de discussion avec des « coopératives pour aîné(e)s » et des « coopératives mixtes » à l'échelle du pays. Nous collaborerons étroitement avec la Société Alzheimer du Canada dans le cadre du volet du projet associé à la démence.

Nous prévoyons terminer ce projet vers la fin de l'an 2000. Au terme du projet, la FHCC disposera de nouvelles ressources, notamment :

- un guide offrant un modèle pour les « coopératives pour aîné(e)s »
- des lignes directrices et une politique modèle pour faire face à la démence chez les membres des coopératives (tant dans les « coopératives pour aîné(e)s » que dans les « coopératives mixtes »)

Surveillez les ateliers qui seront présentés à l'AGA de l'an 2000 au sujet de ce projet! ★

Développement économique communautaire

Des membres de votre coopérative sont-ils sans emploi? Souhaiteraient-ils travailler ensemble pour acquérir une formation, mettre sur pied une entreprise ou créer des emplois? Dans ce cas, participer à un projet pilote de développement économique communautaire (DEC).

voir Développement économique à la page 6

Le DEC est un mécanisme communautaire qui peut aider les collectivités qui éprouvent des problèmes de chômage et de pauvreté à devenir autosuffisantes. Cette formule aide les gens à travailler ensemble, à mettre sur pied des entreprises communautaires, à créer des emplois et à exercer un contrôle sur l'économie locale et leur vie.

Récemment, la FHCC a reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'assistance technique au développement économique communautaire (PATDEC) de l'Université Carleton pour aider les coopératives d'habitation à réaliser des projets de développement économique communautaire. Nous invitons les coopératives membres à participer au PATDEC en vue d'élaborer des projets qui bénéficieront à leurs membres. Une aide financière est encore disponible pour deux projets.

Les consultants affectés au programme aideront les coopératives à réaliser leur projet de DEC, qu'il s'agisse de rédiger un plan d'affaires, d'organiser une campagne de marketing, d'établir des réseaux ou d'obtenir des fonds de démarrage. Communiquez avec nous si votre coopérative a une idée de projet. Une expérience antérieure en DEC serait utile. Le financement est limité et ne couvrira que 80 p. 100 du coût de l'aide technique du projet. La coopérative doit payer le reste.

Ça vous intéresse? Pour plus de précisions, communiquez avec **Karla Skoutajan** au 1-800-465-2752 (à Ottawa, 230-2231). ★

Un fonds aide à produire de nouveaux logements à prix abordable

La FHCC a approuvé des demandes de financement présentées par trois de nos membres qui veulent produire de nouveaux logements à prix abordable.

La Don Area Co-operative Homes a reçu une aide financière pour effectuer une étude de faisabilité en vue de réaliser un projet de densification. La Muriel Collins Housing Co-operative prépare la deuxième phase d'expansion de sa coopérative sur un terrain appartenant au gouvernement fédéral, dans le but de procurer des logements sûrs et à prix abordable aux femmes qui fuient une relation abusive. La Sundance Co-op, à Edmonton, compte construire une nouvelle phase de sa coopérative pour aîné(e)s sur des terrains adjacents aux logements existants.

Chacune de ces subventions s'élevait à 1500 \$. Le conseil d'administration a prévu 8000 \$ dans le budget de cette année pour les membres qui ont des idées novatrices en vue de créer de nouveaux logements à prix abordable.

Ces subventions visent à couvrir des coûts tels que les frais de constitution, les études de faisabilité, les vérifications environnementales, les études préliminaires pour le zonage et l'aménagement, et d'autres coûts associés aux premières étapes de l'élaboration d'un projet.

Pour plus de précisions, communiquez avec **Mark Goldblatt** à notre bureau national, au 1-800-465-2752 (courriel : mgoldblatt@chfc.ca). ★

Appui aux fédérations

Lors de l'assemblée générale annuelle de 1998, nos membres nous ont demandé d'examiner comment la FHCC pourrait appuyer les fédérations locales. Au cours de la dernière année, nous avons cherché à conclure de nouvelles ententes d'adhésion au mouvement dans certaines régions. Nous avons également poursuivi des programmes de recrutement conjoints avec les fédérations et décrit régulièrement les réalisations et les activités des fédérations dans *Échos* de la FHCC et d'autres publications.

Une façon dont les coopératives d'habitation peuvent appuyer ce travail serait de prévoir un engagement à l'endroit de leur fédération locale directement dans leurs règlements.

Voici un exemple de ce que votre règlement pourrait stipuler : « La coopérative devra être membre à la fois de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada et de la fédération (locale). Dans l'éventualité où une résolution visant à éliminer cette clause du règlement est présentée, un(e) représentant(e) de la FHCC et de la fédération (locale) seront invités à assister à l'assemblée au cours de laquelle cette résolution sera présentée. » ★

La fidélité porte fruit

La FHCC a reçu un chèque de 158 000 \$ en reconnaissance de sa fidélité aux programmes commerciaux de The Co-operators. Ce versement est le premier dans le cadre du nouveau programme de fidélité de The Co-operators. Le programme récompense les membres de The Co-operators qui font affaire avec une des compagnies du groupe The Co-operators. La FHCC parraine six programmes d'assurance collective différents

avec The Co-operators, offrant à plus de 750 coopératives d'habitation, 700 employé(e)s de coopératives et près de 9000 ménages coopératifs des services d'assurance des biens, d'assurance-automobile, d'assurance individuelle et des régimes d'avantages sociaux.

« Voilà qui démontre que le principe de la coopération entre les coopératives fonctionne », souligne **Thom Armstrong**, directeur des affaires de l'Association. « Les membres peuvent être assurés que nous mettrons cet argent à bon usage pour défendre leurs intérêts et leur offrir encore plus de services qui ajoutent une valeur à leur adhésion à la FHCC. » ★

Allées et venues

La CHFT célèbre ses 25 ans

La Co-operative Housing Federation of Toronto a célébré son 25^e anniversaire le 27 avril, lors son AGA. La célébration a eu lieu à l'hôtel de ville de Toronto. La ville a désigné cette date la Journée de l'habitation coopérative et a hissé le drapeau coopératif à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Le conférencier d'honneur était **Bill Graham**, député fédéral de Toronto Centre-Rosedale. M. Graham, qui représente plus les coopératives que tout autre député au Canada, a été un de nos principaux sympathisants dans notre lutte pour empêcher le transfert des coopératives fédérales de l'Ontario à la province.

Les délégué(e)s réunis à l'AGA ont pu voir la nouvelle version vidéo de la lutte de Beech Hall, un film d'une vingtaine d'années relatant la lutte menée par un groupe d'ainé(e)s en vue de sauver leurs logements et fonder une coopérative. Ce film a été produit et réalisé par **Christopher Wilson**, de la FHCC. La CHFT a remis une copie du vidéo à **Jean Doidge**, un membre de longue date de la coopérative.

La Fédération a annoncé deux nouvelles initiatives à l'AGA. La première est le fonds Here to Stay, une banque pour les loyers destinée à venir en aide aux membres des coopératives qui éprouvent des difficultés financières. Le fonds a été créé dans le but d'assurer que les membres des coopératives ne perdent pas leur logement en raison d'arrangements de droits d'occupation. Il offre des prêts aux membres des coopératives, des conseils financiers et un programme de consolidation de la dette.

Par ailleurs, la CHFT inaugure son propre centre de formation en informatique. **Tom Clement**, le directeur général, souligne que la Fédération offre un programme de formation en cours d'emploi aux membres des coopératives depuis deux ans. Plus de 50 employeurs ont embauché des diplômé(e)s du programme.

L'autre annonce faite à l'AGA a été la subvention de 1500 \$ accordée aux organismes membres qui entreprennent des initiatives en vue de produire de nouveaux logements. La FHCC offre une contribution financière équivalente. ★

Au revoir à Danielle Cécile

Nous sommes attristés d'annoncer que **Danielle Cécile** nous quitte après 11 ans à la FHCC. Elle assumera, à compter de juillet, les fonctions de directrice générale du Fonds fédéral de stabilisation des coopératives d'habitation.

Danielle a commencé sa carrière dans l'habitation coopérative à titre de membre fondatrice, coordonnatrice et agente de projets pour le Groupe de ressources techniques du Sud-Ouest à Valleyfield, au Québec. Elle était responsable du développement de 16 projets de logement. En 1987, elle a été nommée coordonnatrice à la Fédération des coopératives d'habitation montréalaises, à Longueuil. Elle s'est jointe à la FHCC en 1988 et a assumé son poste actuel de directrice du développement coopératif en 1991.

En 1995, Danielle a reçu le prestigieux « Ordre du mérite coopératif canadien » pour sa contribution exceptionnelle au mouvement coopératif au Canada.

Danielle remplace **Jean-Yves Lord** qui quitte le Fonds de stabilisation après neuf ans à titre de premier directeur général.

Jean-Yves a fondé le groupe Axiome Coaching, une entreprise offrant un encadrement professionnel aux cadres, aux particuliers et aux comités désireux d'améliorer leur rendement. ★

Bienvenue Nick

Nick Sidor, un consultant d'Ottawa, assumera les fonctions de gestionnaire de projets, Services commerciaux, jusqu'en décembre. Nick est un ex-président du Conseil de l'Ontario. Si vous voulez discuter des services d'achats collectifs de la FHCC, appelez Nick au 1-800-465-2752. ★

Les fédérations du Québec se concentrent sur la planification lors de leur AGA

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a tenu son assemblée annuelle du 14 au 16 mai. La CQCH est une confédération regroupant huit fédérations de coopératives d'habitation du Québec. Plus de 50 membres de coopératives et invité(e)s ont participé à cette activité. Des ateliers ont été présentés vendredi soir et samedi, suivis de la réunion d'affaires le dimanche.

Lors de la séance du vendredi soir, les délégué(e)s ont examiné l'historique et la structure du mouvement de l'habitation coopérative au Québec. Le samedi, une séance de formation a été offerte aux membres des conseils d'administration des fédérations, portant sur le fonctionnement d'un conseil d'administration et sur la façon d'effectuer une auto-évaluation de la fédération. Un autre atelier, auquel ont participé des employé(e)s de la SCHL, a abordé certains des problèmes actuels entre le mouvement coopératif et la SCHL au Québec. Au cours de la soirée, les délégué(e)s ont trouvé une façon novatrice d'effectuer une planification à long terme : un jeu de rôles transposant la CQCH en l'an 2004!

Heureusement, le gouvernement du Québec finance encore de nouvelles coopératives d'habitation. De nouvelles initiatives de logement ont été présentées lors de la réunion d'affaires du dimanche, en l'occurrence le programme AccèsLogis, un programme d'achat-rénovations pour développer de nouvelles coopératives, ainsi que des initiatives de logement du Conseil coopératif du Québec. ★

Projet du millénaire

La FHCC a reçu une subvention de 20 000 \$ du Bureau du Canada pour le millénaire en vue de produire un livre sur l'histoire de l'habitation coopérative au Canada. Le groupe chargé de réaliser ce projet

effectuera des entrevues à l'échelle du pays pour recueillir des anecdotes personnelles au sujet de l'histoire des coopératives.

La FHCC a lancé une campagne de souscription de fonds pour ce projet à notre assemblée générale annuelle. ★

Les coopératives du monde entier se rassemblent au Canada

Le Canada accueillera le congrès mondial de l'Alliance coopérative internationale (ACI), qui se tiendra du 29 août au 1er septembre 1999, à Québec. Le congrès mondial de l'ACI a lieu tous les quatre ans dans un endroit différent. C'est la première fois qu'il se tient en Amérique du Nord.

Cette année, la participation des jeunes au congrès est une priorité. L'âge cible pour les jeunes participants et participantes est de 18 à 30 ans et ceux-ci devraient être choisis en fonction de leur participation au sein de coopératives. Pour plus de précisions au sujet du financement, de la sélection et de l'inscription des jeunes Canadiens et Canadiennes, communiquez avec Nial Kuyek ou Cindy Murray à la Canadian Co-operative Association, au (613) 238-6711.

Fondée à Londres en 1895, l'ACI représente les coopératives de toutes les régions du monde. Elle compte plus de 242 organismes membres répartis dans plus de 100 pays. Ses coopératives représentent plus de 725 millions de membres.

Le Comité du logement de l'ACI se réunira dans le cadre de ce congrès. ★

Nous sommes sur le Web
www.chfc.ca